

Orientation 5

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITATION : Aménager un cadre de vie durable, accessible et fonctionnel.

Objectifs	Actions
Objectif 5.1 Tenir compte des besoins des familles et des aînés dans l'aménagement ou la réfection de rues, parcs ou quartiers.	• Favoriser les services et commerces de proximité et promouvoir l'achat local. • Poursuivre la mise en œuvre du plan directeur des parcs et espaces verts visant l'entretien et l'amélioration des espaces récréatifs dans l'ensemble des secteurs.
Objectif 5.2 Augmenter la diversité et l'accessibilité des logements afin de répondre aux besoins évolutifs des familles et des aînés.	• Réaliser et mettre à jour un état de situation sur le logement et les besoins en habitation. • Assurer la concertation entre les initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de logement. • Poursuivre et adapter, selon les besoins, le programme d'aide financière pour l'ajout de logements locatifs.
Objectif 5.3 Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire.	• Mettre à jour la politique environnementale de la Ville de Sept-Îles. • Élaborer un plan de verdissement visant à réduire les îlots de chaleur. • Intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement dans l'aménagement du territoire (ex.: verdissement, gestion des eaux pluviales, etc.).

Orientation 6

ORGANISATION MUNICIPALE ET COMMUNICATIONS : Communiquer efficacement pour une Ville ouverte et à l'écoute des familles

Objectifs	Actions
Objectif 6.1 Mieux informer les citoyens, en tenant compte des habitudes et des préférences des différentes clientèles (jeunes, familles, aînés).	• Diversifier les outils de communication • Procéder à la refonte du site Internet de la Ville. • Actualiser et bonifier la présence de la Ville sur les réseaux sociaux.
Objectif 6.2 Mettre en place des moyens visant à faciliter et à encourager la consultation et la participation citoyennes, particulièrement dans les projets et initiatives touchant les jeunes, les aînés et les familles.	• Élaborer une politique de participation citoyenne. • Mettre en place un comité de suivi de la Politique de la famille et des aînés, formé de représentants et d'intervenants du milieu. • Mettre en place un conseil jeunesse.
Objectif 6.3 Veiller à ce que le réflexe « Penser et agir famille » soit instauré dans l'ensemble des services de la Ville.	• Intégrer les orientations de la Politique de la famille et des aînés dans la planification et les interventions des différents services municipaux. • Adapter les processus politiques et administratifs en tenant compte des conditions ayant un impact sur la qualité de vie des jeunes, des familles et des aînés.

PLAN D'ACTION
2026-2029

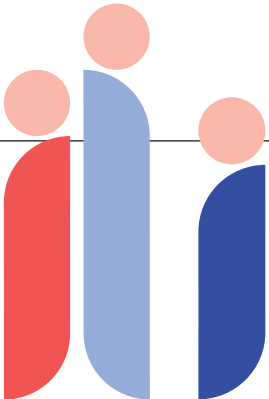
POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Orientation 1

SAINES HABITUDES DE VIE : Créer un milieu propice aux saines habitudes de vie.

Objectifs	Actions
Objectif 1.1 Promouvoir et faciliter un mode de vie sain et actif pour les familles, les jeunes et les aînés.	• Intégrer des équipements favorisant l'adoption de saines habitudes de vie dans les lieux publics (abreuvoirs, aires de détente, prêt d'équipements, etc.). • Élaborer un plan d'action visant le développement et la promotion du transport actif.
Objectif 1.2 Contribuer à l'épanouissement des familles, des jeunes et des aînés en assurant l'accès pour tous à des activités et à des installations culturelles, sportives et de loisirs adéquates.	• Mettre en place des partenariats entre la Ville et les institutions d'enseignement afin d'accroître la disponibilité des plateaux. • Organiser ou collaborer à l'organisation d'activités destinées aux différentes clientèles. • Mettre en œuvre le plan directeur des parcs et espaces verts. • Accentuer les efforts visant à garder en bon état les installations et équipements récréatifs. • Encourager les initiatives visant à réduire les barrières financières à la pratique. • Offrir une programmation de loisirs accessibles et adaptée aux différentes clientèles.
Objectif 1.3 Assurer une veille des tendances et des besoins afin d'adapter les installations et les activités aux attentes en constante évolution.	• Adopter une politique du sport et du plein air afin de planifier le développement de l'offre de service. • Valoriser davantage le potentiel nature et plein air de la région. • Bonifier l'offre de lieux et d'activités pour les adolescents.

MAP DESIGN



Orientation 2

VIE COMMUNAUTAIRE : Favoriser une vie communautaire riche, garante d'une collectivité vivante, inclusive, solidaire et bienveillante.

Objectifs	Actions
Objectif 2.1 Reconnaître et valoriser le rôle essentiel des organismes communautaires et la valeur inestimable de l'engagement bénévole dans le milieu.	• Poursuivre les activités de reconnaissance des bénévoles réalisées par la Ville • Collaborer à la diffusion des besoins en bénévoles des organismes du milieu (ex. Jebénévole.ca)
Objectif 2.2 Faciliter la concertation entre les organismes et partenaires du milieu afin de soutenir la complémentarité des actions.	• Assurer une présence active de la Ville au sein des différentes instances de concertation. • Collaborer aux activités contribuant à l'atteinte des objectifs de la politique.
Objectif 2.3 Encourager et promouvoir les mesures et les initiatives contribuant au renforcement du tissu social, à l'inclusion et à l'intégration.	• Élaborer un plan d'action pour l'accueil des nouveaux arrivants. • Soutenir l'organisation d'activités favorisant le rassemblement et brisant l'isolement des personnes. • Poursuivre la concertation avec Santé Québec Côte-Nord et autres intervenants du milieu afin de soutenir des initiatives en développement social. • Sensibiliser les organisations et les acteurs du milieu à la réalité des personnes à mobilité réduite, notamment en matière d'accessibilité universelle.
Objectif 2.4 Améliorer de façon continue l'offre de services aux familles, aux jeunes et aux aînés.	• Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action annuel à l'égard de l'intégration des personnes handicapées. • Promouvoir l'action des organismes et partenaires du milieu œuvrant auprès des familles, des jeunes et des aînés. • Soutenir le développement des services de garde sur le territoire de Sept-Îles.

Orientation 3

MOBILITÉ ET TRANSPORT : Reconnaître l'importance de la mobilité pour une vie active, l'accès aux services et la socialisation.

Objectifs	Actions
Objectif 3.1 Faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire municipal.	• Évaluer les services de transport en commun desservant le territoire afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins. • Promouvoir les services de transport auprès des clientèles concernées. • Mettre en place un service de transport pour les personnes aînées lors d'événements organisés par la Ville. • Faciliter les trajets à pied par l'intégration de mobilier urbain et des aménagements sécuritaires, adaptés aux saisons. • Sécuriser les déplacements des familles et des aînés, particulièrement à pied et à vélo.

Orientation 3 (suite)

Objectifs	Actions
Objectif 3.2 Favoriser et encourager les modes de transport actifs et durables.	• Élaborer un plan d'action visant le développement et la promotion du transport actif. • Améliorer le réseau de pistes cyclables sur le territoire municipal, en collaboration avec les différents intervenants. • Évaluer la faisabilité de rendre certains tronçons de pistes cyclables praticables en hiver. • Prolonger la piste cyclable entre le secteur des Plages et Moisie. • Augmenter le nombre de supports à vélo à proximité des parcs et des édifices municipaux. • Analyser les aménagements requis, selon le mode de déplacement, afin de favoriser le transport actif toute l'année (ex. : déneigement des pistes et des bancs, réduction des îlots de chaleur, etc.)

Orientation 4

SÉCURITÉ : Offrir un milieu de vie où les familles, les jeunes et les aînés se sentent en sécurité.

Objectifs	Actions
Objectif 4.1 Accroître le sentiment de sécurité de la population en misant sur la prévention et la sensibilisation.	• En collaboration avec divers partenaires, accentuer les activités de prévention, de sensibilisation et d'information auprès du public. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication en sécurité civile (ex. : connaissance des risques, préparation, conseils). • Sensibiliser la population au civisme et au respect des règlements dans les lieux publics. • Évaluer l'opportunité de mettre en place de la surveillance dans certains lieux publics.
Objectif 4.2 Accroître la sécurité des lieux fréquentés par les familles, les jeunes et les aînés.	• Sécuriser les déplacements dans les quartiers, notamment pour les enfants et les aînés (ex. : corridors scolaires, trottoirs, pistes cyclables, signalisation). • Améliorer l'éclairage dans certains parcs ou espaces publics. • Assurer le déneigement et l'entretien prioritaires des trottoirs dans les zones scolaires et à proximité des résidences pour aînés. • Soutenir financièrement le programme de travailleurs de rue.

